



CHARTRE D'ENGAGEMENT QUALITEE

Artisans Network est né d'un constat simple, chacun au moment de faire des travaux fait appel à son réseau de connaissances pour trouver le bon artisan.
Malgré les recommandations de parents, d'amis ou de connaissances, la qualité des travaux n'est pas toujours au rendez-vous !
Par son processus de gestion de projet, Artisans Network vous apporte une garantie de satisfaction.

Notre engagement en 7 points

1. Accueil

Notre représentant régional se déplace gratuitement sous 4 à 5 jours pour vous assister dans la définition de votre projet afin de rédiger un cahier des charges.

2. Appel d'offres

Après validation du cahier des charges, Artisans Network s'engage à consulter au moins trois artisans du réseau par corps d'état pour vous garantir le meilleur rapport qualité prix.

3. Devis

Artisans Network s'engage à fournir un devis pour l'ensemble du projet sous 15 jours (sauf demande spéciale pouvant nécessiter une étude de faisabilité)

4. Commande

La commande n'est confirmée qu'après prise en charge sans réserve du chantier par l'artisan. Aucune plus-value ne pourra être alors demandée au client en cours de chantier.

5. Planning

Artisans Network s'engage à respecter le planning de réalisation des travaux fourni lors de la confirmation de commande. A défaut une indemnité de retard sera versée.

6. Satisfaction client

Artisans Network s'engage à tout mettre en œuvre pour satisfaire ses clients.

7. Sélection des entreprises

Les artisans sont sélectionnés selon des critères pré-établis et sont évalués périodiquement.
Contrôle qualité : avant tout démarrage de chantier, les entreprises doivent fournir les documents suivants :

- attestations d'assurance responsabilité décennale et civile (valables pour l'année en cours mentionnant le lot et sans réserves de paiement)
- l'attestation récente d'immatriculation au répertoire des métiers (KBIS)
- l'attestation de la perception pour le règlement de la Taxe
- l'attestation URSSAF pour le paiement des cotisations sociales
- l'attestation sur l'honneur concernant les travailleurs clandestins